

# D.I.C.R.I.M

## **Document d'information communal sur les risques majeurs**

# Le Tranger



*Ce document est destiné aux  
habitants de la Commune de Le  
Tranger.*

*Conservez-le de manière à le  
retrouver très rapidement en  
cas de besoin.*

## Le mot du Maire

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*La commune de Le Tranger n'est pas exposée à de graves risques, mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers.*

*L'article L 125.2 du Code de l'environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».*

*C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) qui :*

- *recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,*
- *explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,*
- *précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.*

*Ce petit guide de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), document de gestion collective des événements, consultable en Mairie.*

*Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.*

*Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants, conservez-le !*

*Votre sécurité et celle de votre famille en dépend.*

**Le maire**

*Marie José Blanchet*

### Sommaire :

● <b>Les risques majeurs - l'alerte</b>	<b>3</b>
● <b>Inondation</b>	<b>4</b>
● <b>Mouvement de terrain</b>	<b>6</b>
● <b>Risque technologique</b>	<b>8</b>
● <b>Accident nucléaire</b>	<b>10</b>
● <b>Climatique</b>	<b>12</b>
● <b>Pandémie</b>	<b>14</b>
● <b>En cas d'urgence</b>	<b>16</b>

## LES RISQUES MAJEURS

### ... sur la commune

Le risque majeur résulte de la conjonction entre un évènement potentiellement dangereux nommé « aléa » et une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Le dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M) indique que le territoire de la commune de Le Tranger est exposé aux risques suivants :

#### Risques majeurs :

- Inondation
- Mouvements de terrain

#### Les autres risques recensés :

- Risque lié à la pollution accidentelle de l'air ou de l'eau  
*Accident de transport des matières dangereuses sur le réseau routier ou ferré, émanations de produits toxiques dangereux en provenance des zones industrielles proches*
- Risque nucléaire relatif à la proximité des centrales
- Risque climatique  
*Tempête, grands froids, canicule*
- Risque incendie
- Risque sanitaire d'épidémie ou de pandémie  
*Grippe aviaire, ...*

*Les fiches ci-après pour chaque type de risque précisent un certain nombre de mesures à prendre et de consignes de sécurité à appliquer.*

## L'alerte

Dès la connaissance d'un risque, l'alerte sera donnée par différents moyens adaptés à la nature de l'évènement : téléphone, porte à porte, sirènes, radio, télévision ou tout autre procédé.

Ces messages précisent :

- la nature du risque,
- le danger qu'il représente pour les personnes et pour les biens,
- les conseils de comportement et mesures à prendre dans cette situation.

Chaque citoyen devra respecter les consignes générales et adapter son comportement en conséquence. En cas de connaissance du risque, toute personne doit se tenir informée du risque et de l'évolution de l'évènement



## Inondation

***L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est provoquée par des pluies fortes ou persistantes.***

La commune de Le Tranger est concernée par deux types d'inondation :

### 1/ Le débordement de la rivière Indre :

- Les principales inondations ont été enregistrées en 1910, 1919, 1930, 1977, 2001, 2003 et 2004.
- L'inondation s'effectue par débordement direct : l'eau qui s'écoule en temps normal dans son lit mineur occupe également son lit majeur, partie intégrante du cours d'eau, qui est constitué par les zones basses de part et d'autre du cours d'eau.



### 2/ Le ruissellement :

- En cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus, le ruissellement prend de l'ampleur et va jusqu'à provoquer la saturation des réseaux d'évacuation en contre bas.



inondation lente

# Le Tranger

## Alerte

Elle est déclenchée par le service de prévision des crues (SPC) Loire / Cher / Indre de la Direction Régionale du Centre.

L'équipe municipale préviendra les riverains de l'Indre (par téléphone, porte à porte, ...) et informera la population de l'évolution de la situation.

Des données en temps réel sur la hauteur d'eau sont accessibles sur le site internet [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Conduite à tenir



1 / Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage



2 / Écoutez la radio : France Bleu Berry 93,5 Mhz en FM

France Inter 185,2 en GO ou 101 Mhz en FM



3 / Coupez l'électricité et le gaz



4 / N'allez pas chercher vos enfants à l'école



5 / Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours





## Mouvement de terrain

*La commune de Le Tranger est concernée par un seul type de mouvement de terrain : le retrait-gonflement des argiles. En effet la succession de périodes exceptionnelles de sécheresse et de précipitations est susceptible de provoquer ce phénomène.*

# Le Tranger



Sur les sous-sols argileux, les alternances de périodes sèches et humides induisent des mouvements de terrain eux-mêmes responsables de dégâts parfois très importants sur les constructions.

Le principal risque de mouvement de terrain sur le territoire de la commune est donc consécutif à la sécheresse.

Pour Le Tranger les sécheresses historiques ont été :

- 04/12/1991,
- 09/12/1996,
- 19/11/1998.

## Alerte

Les phénomènes susceptibles d'être repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

## Conduite à tenir

A l'apparition de dégâts sur une construction, aucune prescription particulière n'est imposée sauf l'évacuation pour la sauvegarde des personnes et des biens, en cas de risque d'effondrement du bâti.

Dans le département, le programme de prévention préconise les actions suivantes :



- pour les constructions neuves après étude de sol :
  - fondations profondes,
  - rigidification de la structure par chaînage.
- pour les bâtiments existants et les projets de construction :
  - maîtrise des rejets d'eau,
  - contrôle de la végétation.

## Où s'informer ?

- À la mairie :
  - 02.54.38.64.91
- À la préfecture :
  - 02.54.29.50.00
  - 02.54.29.50.70
  - 02.54.29.50.79
- Sur internet :
  - [www.prim.net](http://www.prim.net)



## Risque technologique

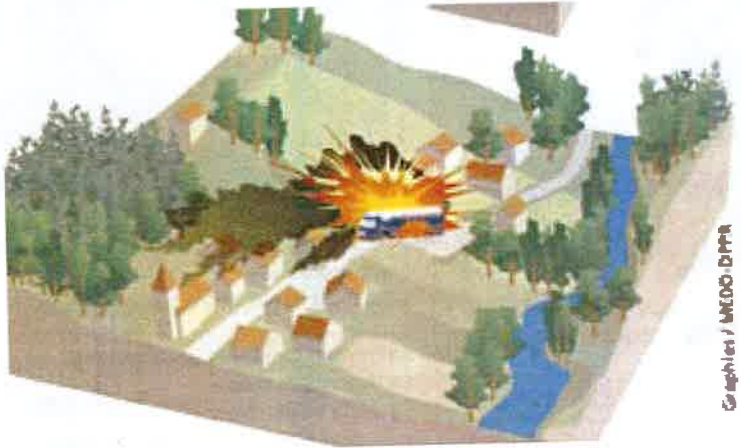
### Risque transport de matières dangereuses (TMD)

*Pour la commune de Le Tranger, le risque TMD n'est pas considéré comme majeur.*

*Cependant ce risque, lors du transport d'une matière dangereuse, ne met aucune commune à l'abri d'un accident.*

*Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.*

# Le Tranger



Le transport routier est le plus exposé, car les causes d'accidents sont multiples :

- état du véhicule,
- faute de conduite du conducteur ou d'un tiers,
- météo.



## Mesures prises

- Formation spéciale des chauffeurs de véhicules TMD
- Citernes ou emballages spécialisés selon le produit transporté
- Contrôle technique des véhicules
- Équipements de sécurité spécialisés
- Interdictions de circuler et limitations de vitesse spécifiques
- Enquête et rapport obligatoires en cas d'accident
- Une signalisation par pictogrammes permettant l'identification du produit

## Que doit faire la population ?

### Avant :

- Savoir identifier la matière transportée (plaques et pictogrammes).

### Pendant si on est témoins d'un accident :

- Baliser les lieux du sinistre, faire éloigner les personnes à proximité, ne pas fumer.
- Donner l'alerte : SAMU (15), sapeurs-pompiers (18), police ou gendarmerie (17)
- En cas de fuite de produit : ne pas toucher la matière, quitter la zone d'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Dans tous les cas se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours.

Le Tranger



## Accident nucléaire

Le risque nucléaire survient après un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Trois types d'accidents peuvent survenir :

- accident de transport.
- Utilisations médicales.
- Dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.



Le département de l'Indre n'a aucune centrale de production d'électricité d'origine nucléaire, en revanche dans les départements voisins sont implantées cinq centrales :

- Belleville (Cher)
- Chinon Avoine (Indre-et-Loire).
- Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher).
- Dampierre-en-Burly (Loiret).
- Civaux (Vienne).

## Alerte



Message diffusé sur l'ensemble de la commune

- radios + TV

# Le Tranger



## Conduite à tenir



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez toutes les ouvertures



Bouchez les entrées d'air / Arrêtez les ventilations



Coupez le chauffage



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Évitez de téléphoner



Ne pas fumer

### Mais aussi ...

- Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous, si possible.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte.

En cas de passage de nuage radioactif, un plan départemental prévoit la distribution de pastilles d'iode.

Ces pastilles permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant.

# Le Tranger

## Climatique

**Canicule / Sécheresse / Orages / Tempêtes /  
Neige / Verglas / Grand froid**

Neige, verglas, canicule, grand froid, orages, tempêtes, vents violents sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant provoquer des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.



## Alerte



Message diffusé sur l'ensemble de la commune +

Radios + TV



Restez à l'écoute des infos Radios et TV

## Conduite à tenir

### Canicule / Sécheresse

- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

### Orages / Tempêtes

- Limitez, voire évitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respectez les déviations mises en place
- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne TV
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Rangez ou fixez les objet susceptibles d'être emportés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas au fils électriques tombés au sol

### Neige et verglas

- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois / charbon
- Déneigez devant vos domiciles



## Pandémie

### Risque

La menace d'une pandémie grippale, c'est à dire d'une épidémie de grande ampleur, est liée à l'apparition éventuelle d'un virus nouveau de la grippe hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité (non couvert par les vaccins actuels).

Exemples :

- La grippe A (H1N1) est considérée par l'OMS comme une pandémie et a atteint la phase 6 depuis le 11 juin 2009
- La mutation du virus de l'influenza aviaire peut être à l'origine d'une pandémie

### Alerte

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Large groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population



Message diffusé sur l'ensemble de la commune +

Radios + TV



Restez à l'écoute des infos Radios et TV

# Le Tranger



## Conduite à tenir

### S'informer

- De quoi s'agit-il ?
- Quels sont les symptômes
- Comment se propage la maladie ?

### Se protéger / se vacciner

#### Les gestes barrières :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utilisez une solution hydroalcoolique.
- Lorsque vous éternuez ou tousssez, couvrez vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir à usage unique.
- En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant. Contactez le 15 uniquement en cas d'urgence.

#### La vaccination

- Prenez conseil auprès de votre médecin traitant.

### Se préparer

#### Par le respect de règles d'hygiène essentielles concernant :

- Mouchage, éternuement, crachat, toux
- Lavage des mains
- Nettoyage des objets
- Traitement des déchets et ordures
- Éviter les contacts physiques
- Le port des masques

# Le Tranger

## En cas d'urgence

### ... Écoutez la radio



France Bleu Berry-Sud .....	93,5 Mhz
France Inter .....	101,9 Mhz
France Info .....	105,5 Mhz

### ... Numéros utiles



Sapeurs pompiers.....	18
SAMU.....	15
Gendarmerie.....	17
Mairie de Le Tranger .....	02 54 38 64
91.....	
Préfecture (standard) .....	02 54 29 50 00
Préfecture (protection civile) .....	02 54 29 50 70
Météo départementale .....	0 892 68 02 36
Canicule info service .....	0 800 06 66 66

### ... Sites internet



Mairie de Le Tranger	<a href="http://www.mairie.LeTranger@wanadoo.fr">www.mairie.Le Tranger@wanadoo.fr</a>
Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
Surveillance des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>